

D. 2022/566
D. 2022/567
D. 2022/568

(P)

OBJET : Compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021

P. J. : - 3 projets de délibération
- 1 maquette budgétaire

I. LES RESULTATS

Le compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021 présente un résultat définitif excédentaire de 203 407 615 francs CFP, se décomposant comme suit :

Détermination du résultat		Montant
1	Résultat d'exploitation	81 443 445
2	Résultat d'investissement	140 555 222
3	Résultat de clôture 2021 (= 1 + 2)	221 998 667
4	Restes à réaliser d'exploitation	0
5	Restes à réaliser d'investissement	-18 591 052
6	Résultat définitif 2021 (= 3+4+5)	203 407 615

Ce compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés est conforme au compte de gestion du Trésorier de la province Sud qui présente le même résultat de clôture pour l'exercice 2021, comme récapitulé dans le tableau suivant :

Budget annexe gestion des déchets ménagers et assimilés	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	79 075 525		-12 457 963	66 617 562
Exploitation	93 901 408	0	61 479 697	155 381 105
TOTAL	172 976 933	0	49 021 734	221 998 667

Par souci de clarté dans la présentation, seules les opérations réelles feront l'objet d'un commentaire. Les restes à réaliser ainsi que les opérations d'ordre seront formalisés dans un tableau synthétique en fin de note.

De même, les résultats reportés d'exploitation et d'investissement ne seront pas commentés.

II. L'EXECUTION

1) LA SECTION D'EXPLOITATION

L'exploitation de la gestion des déchets ménagers et assimilés s'est opérée comme suit (en millions de francs CFP et hors résultat reporté) :

Dépenses	Prévisions	Exécution	Recettes	Prévisions	Exécution
Gestion des déchets ménagers et assimilés	1 363 577 335	1 345 872 346	Redevances d'enlèvement des ordures ménagères	1 408 000 000	1 458 060 892
Frais de personnel	55 000 000	53 456 296	Subventions	7 587 000	7 015 926
Charges financières	1 627 000	1 622 373	Recettes exceptionnelles	10 500 000	12 920 421
Total	1 420 204 335	1 400 951 015	Total	1 426 087 000	1 477 997 239

A. LES DEPENSES

Prévisions	% engagement	mandatés	% mandatement	reportés
1 420 204 335	98,64 %	1 400 951 015	98,64 %	-

Les dépenses d'exploitation ont été mandatées à hauteur de 1,4 milliard de francs CFP, soit 98,64 % des prévisions budgétaires. Elles se répartissent comme suit :

➤ Gestion des déchets ménagers : 1 345 872 346 F

- collecte et traitement :	
des ordures ménagères	: 958 144 389 F
des déchets verts et encombrants	: 122 000 000 F
des points d'apport volontaire	: 12 647 811 F
des recyclables	: 2 326 708 F
- gestion du service clientèle	: 113 087 992 F
- charges d'administration refacturées	: 45 033 621 F
- programme local de prévention des déchets	: 1 494 646 F
- frais de communication	: 5 806 820 F
- frais d'entretien des points d'apport volontaire	: 2 285 784 F
- frais fixes (locations, affranchissement ...)	: 4 285 471 F
- admission en non valeur de créances irrécouvrables	: 47 952 453 F
- titres annulés	: 30 806 651 F

➤ Frais de personnel : 53 456 296 F

Il s'agit du coût du personnel affecté à ce service en 2021, faisant l'objet d'une refacturation du budget principal sur lequel émargent les agents.

➤ Charges financières : 1 622 373 F

Les intérêts de l'annuité de la dette de ce budget annexe se sont élevés à 1 622 373 francs CFP.

B. LES RECETTES

Prévisions	titrés	% titrés
1 426 087 000	1 477 997 239	103,64 %

Les recettes d'exploitation comptabilisées se décomposent comme suit :

- redevances d'enlèvement des ordures ménagères	:	1 458 060 892 F
- subvention de la province Sud, prévention des déchets	:	7 015 926 F
- recettes exceptionnelles (pénalités, sommes prescrites ...)	:	12 920 421 F

2) LA SECTION D'INVESTISSEMENT

En investissement, l'exécution du budget s'est opérée comme suit (en millions de francs CFP et hors résultat reporté) :

Dépenses	Prévisions	Exécution	Recettes	Prévisions	Exécution
Programme d'investissement	173 179 598	22 379 763	Subventions d'investissement	4 420 000	4 420 000
Remboursement capital de la dette	10 100 000	10 064 727			
Total	183 279 598	32 444 490	Total	4 420 000	4 420 000

A. LES DEPENSES

Prévisions	% engagement	mandatés	% mandatement	reportés
183 279 598	27,85 %	32 444 490	17,70 %	18 591 052

Les dépenses d'investissement mandatées au cours de l'exercice se sont élevées à 32 444 490 francs CFP, soit 17,70 % des prévisions budgétaires. Elles se répartissent comme suit :

- achats de bacs de collecte d'ordures ménagères	:	15 296 250 F
- matériel de prévention des déchets	:	6 165 839 F
- outillage	:	198 994 F
- travaux sur points d'apport volontaire et zone de stockage	:	718 680 F

Enfin, le remboursement du capital de la dette de ce budget annexe s'est élevé à 10 064 727 CFP.

B. LES RECETTES

Prévisions	titrés	% titrés
4 420 000	4 420 000	100 %

Il s'agit du solde de la subvention reçue de la province Sud dans le cadre du programme local de prévention des déchets pour l'achat de composteurs.

III. LES RESTES A REALISER

Les restes à réaliser de l'exercice correspondent à des dépenses engagées et non mandatées au 31 décembre 2021, pour chaque section, pour lesquelles il existe un acte d'engagement. Ils sont récapitulés dans les tableaux ci-après :

Les dépenses d'investissement 2021 à reporter sur 2022

Chapitre	Chapitre (libellé)	Montant reporté
6201	PROPRETE URBAINE	18 591 052
TOTAL DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT À REPORTER SUR 2022 :		18 591 052 F

IV. LES OPERATIONS D'ORDRE

Les opérations d'ordre de l'exercice 2021 (opérations ne donnant pas lieu à des mouvements de trésorerie) sont récapitulées ci-dessous.

OPERATIONS	DEPENSES			RECETTES		
	Chapitre	Cpte	Montant	Chapitre	Cpte	Montant
DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	042	6815	658 000	040	15112	658 000
AMORTISSEMENT AUTRES TERRAINS	042	6811	156 659	040	28128	156 659
AMORTISSEMENT SUR BATIMENTS	042	6811	18 047 067	040	28131	18 047 067
AMORTISSEMENT SUR OUTILLAGE INDUSTRIEL	042	6811	1 581 750	040	28155	1 581 750
AMORTISSEMENT DU MOBILIER	042	6811	45 900	040	28184	45 900
AMORTISSEMENT SUR AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	042	6811	84 949 833	040	28188	84 949 833
REPRISE DE PROVISION POUR DEPRECIATION DE COMPTES DE REDEVABLES	040	15182	15 385 022	042	7817	15 385 022
REPRISE SUR PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	040	15182	550 000	042	7815	550 000
	TOTAL		121 374 231	TOTAL		121 374 231

V. CONCLUSION

Conforme au compte de gestion du Trésorier de la province Sud, le compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés présente donc, pour l'exercice 2021, un résultat définitif excédentaire de 203 407 615 francs CFP.

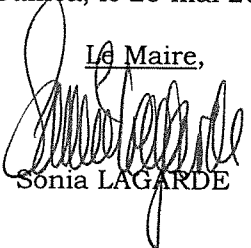
L'exploitation est financée principalement par la redevance, sans contribution du budget principal.

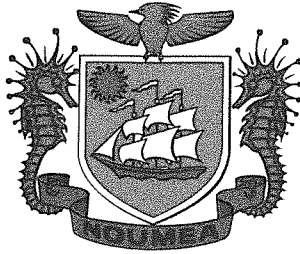
Le résultat définitif sera définitivement intégré au budget 2022 à l'occasion de l'affectation des résultats, après le vote du présent compte administratif.

Tels sont les éléments du compte administratif de ce budget annexe pour l'exercice 2021 que j'ai l'honneur de soumettre à votre approbation.

Nouméa, le 25 mai 2022



Le Maire,

 Sonia LAGARDE



VILLE DE NOUMEA

566

(P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 14 juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes du Maire pour l'exercice 2021.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 08.06.2022	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Kimberley BARONI
	M.	Patrick GUILLON	M.	Christophe DELIERE
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Warren NAXUE	M.	Michel DESMEUZES
	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Christine BELLET
	Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Muriel GERMAIN
	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Christiane SARIDJAN
DATE D'AFFICHAGE 08.06.2022	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Magali MANUOHALALO
	M.	Christophe DELESSERT	M.	Jérémy KATIDJO-MONNIER
	Mme	Charlotte THAIWE	Mme	Laurie HUMUNI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Veylma FALAE
	M.	Bruno CAPY	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Eric MELTESALE
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Stéphanie PAIMAN
		Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Claude CHARLOT
		Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	: 34	M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	: 50	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
(16 procurations)		Mme	Janine BAJON	M.	Joseph BOANEMOA
		Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Christine LE SAINT
		Mme	Cindy PRALONG	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Luc BRUN		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

SORTIE DE :

Mme Davina FAUA

ABSTENTION :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»

Mme Veylma FALAE de «Nouméa, c'est vous»

M. Emmanuel BERART, de «Général Mangin»

DELIBERATION N° 2022/ 566

approuvant le compte de gestion du Trésorier de la province Sud
relatif au budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 14 JUIN 2022

Calédonie VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 modifiée portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/274 du 2 mars 2021 modifiée relative au budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2020/275 du 2 mars 2021 modifiée relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif pour la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/534 du 2 juin 2021 portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2020 du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés,

VU le compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021,

VU le compte de gestion du Trésorier de la province Sud du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021,

VU l'avis du conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, du service d'eau potable et de l'assainissement collectif du 16 mai 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/77 du 25 mai 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 31 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le compte de gestion du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2021 est arrêté ainsi qu'il suit :

Budget annexe gestion des déchets ménagers et assimilés	Résultat à la clôture de l'exercice 2020	Part affectée à l'investissement sur l'exercice 2021	Résultat de l'exercice 2021	Résultat de clôture de l'exercice 2021
Investissement	79 075 525		-12 457 963	66 617 562
Exploitation	93 901 408	0	61 479 697	155 381 105
TOTAL	172 976 933	0	49 021 734	221 998 667

ARTICLE 2 /

Le compte de gestion du Trésorier de la province Sud est adopté en conformité avec le compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télerecours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le président de séance est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 JUIN 2022
POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 15 JUIN 2022

Le Président de séance,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
AFFICHAGE	-	1

Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance



Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 17 JUIN 2022
au Commissaire Délégué
et notifié le
et / ou publié le 17 JUIN 2022
est exécutoire de plein droit.



Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU
1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Compte de gestion du Trésorier PS BA déchets ménagers 2021

Date de transmission de l'acte : 17/06/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 17/06/2022

Numéro de l'acte : 2022-566 ([voir l'acte associé](#))

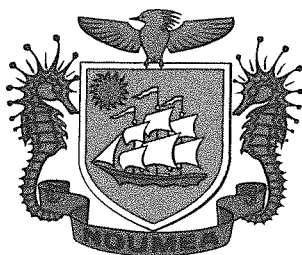
Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220614-2022-566-DE

Date de décision : 14/06/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.3. Compte de gestion



VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 14 juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes du Maire pour l'exercice 2021.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 08.06.2022	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Kimberley BARONI
	M.	Patrick GUILLON	M.	Christophe DELIERE
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Warren NAXUE	M.	Michel DESMEUZES
	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Christine BELLET
	Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Muriel GERMAIN
	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Christiane SARIDJAN
	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Magali MANUOHALALO
	M.	Christophe DELESSERT	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
	Mme	Charlotte THAIAWE	Mme	Laurie HUMUNI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Veylma FALAE
	M.	Bruno CAPY	M.	Emmanuel BERART
DATE D'AFFICHAGE 08.06.2022	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Eric MELTESALE
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Stéphanie PAIMAN
		Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Claude CHARLOT
		Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	: 34	M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	: 50	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
(16 procurations)		Mme	Janine BAJON	M.	Joseph BOANEMOA
		Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Christine LE SAINT
		Mme	Cindy PRALONG	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Luc BRUN		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

SORTIE DE :

Mme Davina FAUA

ABSTENTION :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»

Mme Veylma FALAE de «Nouméa, c'est vous»

M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2022/ 567

approuvant le compte administratif 2021 du budget annexe de la gestion
des déchets ménagers et assimilés

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 14 JUIN 2022

Calédonie VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 modifiée portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/274 du 2 mars 2021 modifiée relative au budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2020/275 du 2 mars 2021 modifiée relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif pour la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/534 du 2 juin 2021 portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2020 du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés,

VU le compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021,

VU le compte de gestion du Trésorier de la province Sud du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021,

VU l'avis du conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, du service d'eau potable et de l'assainissement collectif du 16 mai 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/77 du 25 mai 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 31 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

Le compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021 est arrêté ainsi qu'il suit :

Libellé	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		CUMUL DES SECTIONS	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Prévisions budgétaires	1 536 578 408	1 536 578 408	199 869 598	199 869 598	1 736 448 006	1 736 448 006
Réalisations	1 506 390 224	1 493 932 261	48 379 512	109 859 209	1 554 769 736	1 603 791 470
I – Résultat de l'exercice	12 457 963			61 479 697		49 021 734
II – Résultats antérieurs reportés		93 901 408		79 075 525	0	172 976 933
III – Résultat de clôture (I+II)		81 443 445		140 555 222		221 998 667
Restes à réaliser			18 591 052		18 591 052	
IV - Résultat des restes à réaliser	0		18 591 052		18 591 052	
V – Résultat définitif (III+IV)		81 443 445		121 964 170		203 407 615

ARTICLE 2 /

Le compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés est adopté en conformité avec le compte de gestion du Trésorier de la province Sud pour l'exercice 2021.

ARTICLE 3 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télérécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 4 /

Le président de séance est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 JUIN 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 15 JUIN 2022

Le Président de séance,

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD - 1
D.F. (dont T.P.S.) - 2
AFFICHAGE - 1

Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELBIEU
1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance



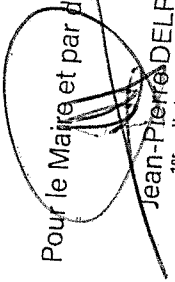
Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le **17 JUN 2022**
au Commissaire Délégué

~~et notifié le~~

et ~~le~~ publié le **17 JUN 2022**
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,


Jean-Pierre DELRIEU

^{1er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Compte administratif 2021 BA déchets ménagers

Date de transmission de l'acte : 17/06/2022

Date de réception de l'accusé de
réception : 17/06/2022

Numéro de l'acte : 2022-567 (voir l'acte associé)

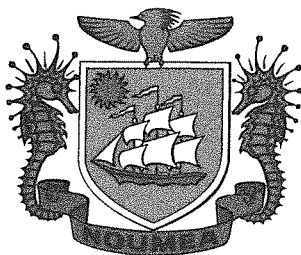
Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220614-2022-567-DE

Date de décision : 14/06/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.2. Compte administratif (compte financier)



VILLE DE NOUMEA

 568
 (P)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-deux, le mardi 14 juin à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre DELRIEU, 1^{er} Adjoint au Maire.

Le Maire, Sonia LAGARDE, se retire de la séance pour le vote du compte administratif du budget principal et des budgets annexes du Maire pour l'exercice 2021.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION 08.06.2022	M.	Jean-Pierre DELRIEU	Mme	Anne-Christine CHIMENTI
	Mme	Chantal BOUYE	Mme	Kimberley BARONI
	M.	Patrick GUILLON	M.	Christophe DELIERE
	Mme	Fabienne CHARDIGNY	Mme	Laurène CASSAGNE
	M.	Warren NAXUE	M.	Michel DESMEUZES
	Mme	Pascale SERVENT	Mme	Christine BELLET
	Mme	Isabelle LAFLEUR	M.	Jean-Marie FIRMIN-GUION
	M.	Nicolas BRIGNONE	Mme	Liliane CONDOUMY
	M.	Philippe BLAISE	Mme	Muriel GERMAIN
	Mme	Naïa WATEOU	Mme	Christiane SARIDJAN
DATE D'AFFICHAGE 08.06.2022	Mme	Valérie LAROQUE	Mme	Magali MANUOHALALO
	M.	Christophe DELESSERT	M.	Jérémie KATIDJO-MONNIER
	Mme	Charlotte THAIWE	Mme	Laurie HUMUNI
	M.	Alexandre MACHFUL	Mme	Veylma FALAE
	M.	Bruno CAPY	M.	Emmanuel BERART
	Mme	Tuilogona O'CONNOR	M.	Eric MELTESALE
	M.	Marc LE LEIZOUR	M.	Bernard LAVANDIER

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Nombre de conseillers en exercice	: 53	M.	Tristan DERYCKE	Mme	Stéphanie PAIMAN
		Mme	Diane BUI-DUYET	M.	Claude CHARLOT
		Mme	Françoise SUVE	M.	Makaokio FIHIPALAI
Nombre de présents	: 34	M.	Marc ZEISEL	M.	Patrick SAKOUMORI
Nombre de votants	: 50	M.	Michel FONGUE	M.	Daniel HINSCHBERGER
(16 procurations)		Mme	Janine BAJON	M.	Joseph BOANEMOA
		Mme	Vaimoé ALBANESE	Mme	Christine LE SAINT
		Mme	Cindy PRALONG	Mme	Jeanne POELLABAUER
		M.	Luc BRUN		

Madame Kimberley BARONI a été élue secrétaire de séance.

SORTIE DE :

Mme Davina FAUA

ABSTENTION :

M. Joseph BOANEMOA et Mme Laurie HUMUNI, de «Unité Pays»

Mme Veylma FALAE de «Nouméa, c'est vous»

M. Emmanuel BERART, de «Génération Nouméa»

DELIBERATION N° 2022/ 568

relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés du compte administratif 2021

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 14 JUIN 2022

Calédonie VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2012/1509 du 26 décembre 2012 modifiée portant création des budgets annexes,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/274 du 2 mars 2021 modifiée relative au budget annexe primitif de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2020/275 du 2 mars 2021 modifiée relative aux autorisations de programme et crédits de paiement du budget annexe primitif pour la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021,

VU la délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2021/534 du 2 juin 2021 portant affectation du résultat définitif de l'exercice 2020 du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés,

VU le compte administratif du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021,

VU le compte de gestion du Trésorier de la province Sud du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés pour l'exercice 2021,

VU l'avis du conseil d'exploitation des régies chargées de la gestion des déchets ménagers et assimilés, du service d'eau potable et de l'assainissement collectif du 16 mai 2022,

VU la note explicative de synthèse n° 2022/77 du 25 mai 2022,

La commission du budget et des finances entendue en séance du 31 mai 2022,

Après en avoir délibéré,

D E C I D E :

ARTICLE 1^{er} /

A la clôture de l'exercice 2021, sont approuvées la situation des autorisations de programme et la répartition des crédits de paiement correspondants, votés au titre des opérations pluriannuelles d'investissement du budget annexe de la gestion des déchets ménagers et assimilés de la ville de Nouméa, telles que récapitulés dans le tableau ci-après :

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

N° et intitulé des AP	Coût prévisionnel de l'AP	Antérieurs	CA 2021	Répartition prévisionnelle des crédits de paiement		
				2022 (dont restes à réaliser)	au-delà de 2022	RAF
62-2020-1 : PROPTE URBAINE 2020 (6201Z20)	160 000 000	18 337 443	22 379 763	47 091 052	57 000 000	15 191 742

ARTICLE 2 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique «Télécours citoyens» accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 3 /

Le président de séance est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie d'affichage.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 14 JUIN 2022

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 15 JUIN 2022

Le Président de séance,

Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU

1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

DESTINATAIRES :

SUBD. ADMINIS. SUD	-	1
D.F. (dont T.P.S.)	-	2
AFFICHAGE	-	1

Le Maire certifie que par le présent acte
ayant été transmis le 17 JUIN 2022
au Commissaire Délégué
~~et notifié le~~
et ~~Le~~ publié le 17 JUIN 2022
est exécutoire de plein droit



Pour le Maire et par délégation,

Jean-Pierre DELRIEU

1^{er} adjoint au Maire
chargé de la coordination municipale,
des ressources humaines, de l'action éducative,
de l'insertion et de la prévention de la délinquance

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Autorisations de programme et crédits de paiement BA déchets ménagers 2021

Date de transmission de l'acte : 17/06/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 17/06/2022

Numéro de l'acte : 2022-568 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 988-200012508-20220614-2022-568-DE

Date de décision : 14/06/2022

Acte transmis par : Céline NAVEAU ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.1. Decisions budgetaires

7.1.6. Délibérations afférentes aux documents budgétaires (BP, DM, CA, affectation de résultats, approbation du compte de gestion)